

Règlement d'Ordre Intérieur

Chiens en laisse

Pour des raisons évidentes de sécurité, tous les chiens seront tenus en laisse.

En dehors du temps de travail, les chiens seront remis dans les voitures, les remorques ou attachés dans le parc prévu à cet effet.

Il est interdit de laisser divaguer un chien sur le terrain ou aux abords de celui-ci.

Chaque chien sera en permanence sous la surveillance de son maître.

Permettre aux chiens de se soulager avant le travail

Les membres sont invités à se présenter suffisamment à l'avance pour permettre à leur(s) chien(s) de se soulager avant le travail.

Sur le terrain ou en dehors du terrain, prévoyez un sac permettant de ramasser les excréments éventuels. Des sacs sont à votre disposition à la buvette, ainsi que des poubelles sur les terrains.

Participation aux cours

Seuls les membres en ordre de cotisation, en possession de leur badge et porté visiblement seront admis sur le terrain.

Pour les jeunes membres : avoir la force physique de tenir son chien et avoir les capacités à comprendre les instructions de l'instructeur.

Il est demandé aux membres d'être équipé d'une tenue vestimentaire adaptée aux cours (chaussures fermées, vêtements adéquats, vestes fermées, sacs banane par exemple).

Le matériel nécessaire est : une laisse, un collier, un jouet, des sacs à caca, des bonbons. Le membre doit être en possession immédiate de son matériel.

Le matériel de travail sera tenu en état de solidité impeccable, de même, une attention toute particulière sera accordée à l'état sanitaire des chiens.

Les décisions des instructeurs sont souveraines et ne pourront être mises en cause par les membres, les instructeurs restent bien entendu ouverts à toutes discussions constructives, en dehors du terrain de travail.

Les discussions éventuelles entre instructeurs et membres se feront en aparté et non devant l'ensemble du groupe de travail.

Les chiennes en chaleur ne seront pas admises sur le terrain; un chien non vacciné ne sera pas admis au travail.

Le club se réserve le droit d'annuler des cours si les conditions climatiques ou événements imprévus et indépendants de sa volonté empêcheraient un bon déroulement de ceux-ci (sécurité...).

Comportement général

Il est interdit de se présenter sur le terrain en état d'ébriété. Les membres ne sont pas autorisés à monter sur le terrain avec des boissons, qu'elles soient alcoolisées ou non.

Les retardataires pourront se voir refuser l'accès au terrain, sur décision des instructeurs.

Les instructeurs feront également le nécessaire pour que les horaires commencent et se terminent aux heures prévues.

Il est interdit de fumer sur le terrain.

Il est interdit d'utiliser son GSM sur le terrain.

Nous insistons pour la propreté dans la buvette, sur les terrains et les abords mais également à l'extérieur du club.

Ne seront pas admis, à l'intérieur de la buvette, les chiens malpropres et aboyeurs.

Une attention particulière aux aboiements intempestifs aux abords des terrains.

Aucun stationnement n'est admis dans l'enceinte de la cour intérieure.

Toutes dégradations du matériel aux abords du terrain seront réparées aux frais du membre fautif.

Tout membre qui, par ses paroles ou son attitude, fera preuve de mauvaise volonté évidente, ou transgressera les règlements du club ou ceux de l'URCSH, sera sanctionné.

La convivialité entre les membres, les instructeurs et les membres du conseil d'administration, sera de mise en toute circonstance, que ce soit pendant les cours ou en dehors des cours, au sein du club ou en dehors de l'enceinte du club.

Le comité se réserve le droit d'annuler les cours suite à l'état des terrains et des conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité des chiens et des membres. Les membres seront avertis par mail dans les plus brefs délais.

Tout membre marque son accord pour que les photographies prises lors des cours, activités soient exploitées et utilisées par Procanina.

Nous nous engageons à conserver la confidentialité de toutes les informations fournies par les membres.

Accompagnants et responsabilités

Les enfants seront sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou leurs accompagnants.

Les visiteurs invités par un membre du club seront sous la responsabilité du membre qui les invite.

Le conseil d'administration décline toute responsabilité, en cas de vol ou de dégradations dans les locaux ou les véhicules.

Chaque membre devra posséder une COUVERTURE FAMILIALE pour son chien.

Le conseil d'administration décline toutes responsabilités en cas d'accident.

Le présent règlement pourra être modifié sur décision du conseil d'administration et sans préavis.

Le conseil d'administration